



## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 6 AVRIL 2022

### N°2022/37

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

**Le 11 AVRIL 2022**

Présents : 26  
Excusés : 8  
Absent : 1  
En exercice : 35

-----  
Secrétaire de séance :  
Judith GRIMA  
Bénédicte LEMENAC'H

Le mercredi 6 avril deux mille vingt deux à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle Beaurepaire à Saumur, sous la présidence de Monsieur Jackie GOULET, Maire, sur convocation faite par lui le trente mars deux mille vingt deux.

**Étaient présents** : M. GOULET, Maire – Mme GUILLON, M. NERON MA – Maires Délégué(e)s – Mme LELIEVRE, M. GRAVOUEILLE, Mmes LE COZ, GRIMA, M. CARDET, Mme METIVIER, M. JOSSE, Adjoints – M. BIDAULT, Mmes BOURDIER, TAUGOURDEAU, M. COMBEAU, Mme FAURE, MM. PIERRE, BRAEMS, Mme LHOMMEDE, MM. CHA, RICOU, CHANDOUINEAU, Mme VILLARME, M. OLIVA, Mme SOURDEAU, M. HENRY, Mme LEMENACH - Conseillers Municipaux

**Excusés** : M. NERON N. Mme LIEBAULT, M. PROD'HOMME Mmes TUBIANA, RIO, M. GUILMET, Mmes GODFRIN, COUBLANT qui ont respectivement donné pouvoir à Mme GUILLON, M. NERON MA, Mme LE COZ, M. CARDET, Mme LHOMMEDE, MM. PIERRE, CHA, RICOU

**Absent** : M. HOUTIN

### **ZAC VAULANGLAIS-NOIRETTES – APPROBATION DU PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles R.311-6 et suivants,

Vu la délibération du 6 avril 2018 approuvant la modification du dossier de création de la ZAC Vaulanglais-Noirettes, et autorisant Monsieur le Maire à élaborer le dossier de réalisation,

Vu la délibération de ce jour approuvant le dossier de réalisation de la ZAC Vaulanglais-Noirettes,

Vu le programme des équipements publics de la ZAC Vaulanglais-Noirettes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le programme des équipements publics de la ZAC Vaulanglais-Noirettes, établi conformément aux dispositions de l'article R.311-8 du code de l'Urbanisme
- PROCÈDE aux formalités de publicité réglementaire selon les dispositions légales, à savoir :
  - affichage de la présente délibération pendant un mois en mairie de Saumur

- mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département
- publication de la présente délibération au recueil des actes administratifs de Saumur

Chacune des formalités de publicité mentionnera le ou les lieux où le dossier pourra être consulté.

- PRÉCISE que Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

On note 4 abstentions : Bernard CHANDOUINEAU, Patricia VILLARME, Michel OLIVA et Fabienne SOURDEAU.

On note 2 votes contre : Bernard HENRY et Bénédicte LEMENAC'H.

Pour extrait conforme,  
Le Maire de la Ville de Saumur,

  
Jackie Goulet

